

# Le règlement 2021



**Les organisateurs se réservent l'exclusivité des activités de buvette et de petite restauration. La manifestation tiendra compte des obligations sanitaires en vigueur.**

Les emplacements seront attribués par les organisateurs. En aucun cas l'exposant ne pourra changer de place, il s'installera sur la surface définie en amont et prévue sur le plan.

**Il n'y a aucune garantie que tous les exposants seront acceptés.**

Pour le marché nocturne de la Saint-Nicolas, nous comptons sur les exposants pour rendre leur stand attrayant et dans l'esprit des fêtes de fin d'année.

## **A. Sont admis à participer à cet évènement :**

- > Les producteurs qui vendent leur récolte à l'état brut ou à l'état transformé (sous réserve de conformité aux normes sanitaires et à la réglementation en vigueur),
- > Les artisans/producteurs de produits gastronomiques régionaux dans la limite acceptable par les organisateurs,
- > Les artisans et artisans d'art (il faut que les produits présentés soit des produits OBLIGATOIREMENT faits main).

## **VOS ENGAGEMENTS :**

1) Respecter les horaires d'ouverture au public (17h00 – 21h) , et installer son stand pour que tout soit prêt avant l'ouverture du Marché (installation à partir de 14h30 et jusqu'à 17h MAXIMUM – après 16h30 l'emplacement n'est plus garanti),

**2) Avoir son Pass sanitaire ou un test PCR de moins de 72H,**

3) Après déballage, avant l'ouverture du Marché, *les exposants devront avoir complètement évacué les véhicules de leur emplacement et les garer sur les parkings prévus à cet effet,*

4) Respecter les différentes réglementations pour l'étiquetage, les emballages, la température, l'hygiène, la protection, ..., dans le contexte sanitaire actuel, des contrôles sont à envisager.

5) Enlever vos détritiques et nettoyer votre emplacement en fin de soirée.

## B. Validation de votre participation

Afin de valider l'inscription, le règlement ( en chèque, en espèces ou en PIVE\*) correspondant au prix total de votre stand doit être joint au dossier d'inscription. Cela vaut validation de l'inscription. **Tout formulaire d'inscription renvoyé par un exposant non accompagné du règlement ne pourra pas être pris en compte par l'organisation.**

\* La Pive est une monnaie locale et complémentaire à l'euro. Elle circule uniquement sur la Franche-Comté. Son 1er objectif est de **soutenir l'économie locale** en incitant les particuliers à réserver leurs achats aux commerces et artisans de proximité.

### Documents à fournir à l'organisation :

- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire pour tous ;  
et aussi

**Pour les commerçants non sédentaires :** la carte d'activités non sédentaires, l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), titre ou carte mentionnant la profession pour les commerçants étrangers.

**Pour les producteurs :** un certificat d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées agricoles (MSA),

**Pour les métiers forains :** la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou livret de circulation, l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), contrôle technique du métier valide.

**Les exposants vendeurs en vin et alcool** sont priés de retourner une autorisation de débit de boisson avec le formulaire d'inscription. Il leur est conseillé d'en apporter un double pour le jour de la Foire.

## C. Tous les exposants doivent également retourner ce règlement daté et signé.

Pour les exposants envoyant leur dossier par courrier, une confirmation leur sera alors adressée par email. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte par la SPL Rahin et Chérimont - RonchampTourisme.

Les exposants, de par leur inscription à cet évènement, donnent leur accord et leur autorisation pour l'utilisation de photographies prises à l'occasion des différentes éditions de la Foire et du Marché de Saint-Nicolas – photographies utilisées pour diffusion sur différents supports : internet, presse, vidéo, etc.



Je soussigné(e) .....

Responsable de l'entreprise .....

Participera au Marché de Saint Nicolas le vendredi 3 décembre 2021.

Je reconnait avoir lu et j'accepte le règlement concernant cet évènement.

Dans le contexte actuel, je m'engage à mettre en place et à faire respecter les gestes barrière en vigueur.

Date :

Signature

# Bulletin d' inscription exposant



Je participe au Marché de La St Nicolas

Votre Commerce / Votre Entreprise :

.....

Nom du responsable : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : (+ rapide pour nos échanges) .....

Téléphone : .....

Votre véhicule : .....

Détails des produits exposés et vendus : .....

**IMPORTANT : NE SERONT ADMIS, EXPOSÉS OU VENDUS QUE LES ARTICLES ET PRODUITS, MENTIONNÉS DANS LE RÈGLEMENT ET VALIDÉS PAR L'ORGANISATION.**

**CE DOCUMENT EST À RENVOYER OBLIGATOIREMENT,**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

# Tarifs 2020 - à La Filature de Ronchamp

	<b>Marché de Saint Nicolas 3 décembre 2021</b>
<b>HALL COUVERTE / COURSIVES</b>	<b>4€ * .....M = ..... €</b>
<b>NON COUVERT</b> <small>(SELON LE PLAN DE LA MANIFESTATION)</small>	<b>2,5€ * .....M = ..... €</b>
<b>RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE</b>	<b>1 * 12€ = ..... €</b>
<b>TOTAL DES COLONNES</b>	<b>..... €</b>



Je soussigné(e) .....

Responsable de l'entreprise .....

Participera au Marché de Saint Nicolas le vendredi 3 décembre 2021.

Je verse la somme correspondant au calcul du tableau ci-dessus.

Par chèque : à l'Ordre de la **SPL Rahin et Chérumont** / en espèces / en PIVE.

Date :

Signature :

## RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :

### RONCHAMP TOURISME

25rue Le Corbusier

7020 RONCHAMP

Téléphone : 03 84 63 50 82

Mail : [tourismeronchamp@gmail.com](mailto:tourismeronchamp@gmail.com)

*Actuellement notre bureau est ouvert du mardi au vendredi ( 9h à 12h30 et 13h30 à 17h) -  
Fermé pour congés du 2 au 5 novembre 2021. Nous vous répondrons dans Les meilleurs délais,  
merci de votre patiente.*